RÔLE POLITIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DU PARLEMENT DE BORDEAUX SOUS LE RÈGNE DE HENRI III

(1574-1582)

par Simone ROUDIÈRE-DEJEAN

SOURCES

Registres secrets du Parlement de Bordeaux recueillis et mis en ordre par les soins de F.-M. de Verthamon d'Ambloy, t. XXII-XXVI (Bordeaux, 1770), conservés aux Archives municipales de Bordeaux. — Série B des Archives départementales de la Gironde: minutes des arrêts rendus par le Parlement de Bordeaux. — Correspondance de Henri III: Bibliothèque de l'Institut de France, mss. 5063 à 5077.

INTRODUCTION

La Guyenne, devenue très tôt le foyer des idées nouvelles, subit depuis 1560 l'influence grandissante de la maison de Bourbon, mais le mouvement protestant rencontre en face de lui la résistance opiniâtre du Parlement de Bordeaux, fortement attaché au roi et à la foi catholique. Après douze ans de guerres civiles qui lui ont permis d'étendre son autorité, l'influence du Parlement se révèle prépondérante en Guyenne.

CHAPITRE PREMIER

BORDEAUX SOUS LA TUTELLE DU PARLEMENT (1574-1576)

I. La défense de Bordeaux, mai 1574-mai 1576. — Dans le midi, les réformés s'associent aux catholiques modérés; l'effervescence règne en Guyenne. Le Parlement prend en main le gouvernement de Bordeaux et fait plier sous son autorité le gouverneur et les jurats.

Les fortifications du Château-Trompette sont renforcées. Le Parlement multiplie les mesures de répression contre les réformés, expulse les étrangers, protège l'arrivée des vivres, fortifie les points stratégiques les plus importants.

Henri III donne plein pouvoir de commandement en Guyenne au maréchal de Montluc (26 septembre 1574); trois compagnies de chevau-légers, levées

sur l'ordre du Parlement, sont placées sous l'autorité de Montluc (3 janvier 1575). Le Parlement fait protéger le chemin des Landes et accentue la défense de l'Entre-Deux-Mers. Au mois d'août 1575, les protestants poussent leurs incursions jusqu'aux portes de Bordeaux. Le maréchal de Montluc s'est retiré.

Présenté par le Parlement, le président Joseph d'Eymar est élu maire,

au grand mécontentement de la noblesse de Guyenne (novembre 1575).

Le lieutenant-général La Valette se retire et le Parlement se retrouve de nouveau seul à la tête de la ville.

Les deux forteresses de Bordeaux ayant été laissées sans défense par leurs capitaines, la ville n'est sauvée que grâce à l'intervention du Parlement (2-8 janvier 1576).

Henri de Navarre s'enfuit de la cour, se dirige vers la Guyenne, prend la tête du mouvement protestant (février 1576); le Parlement renforce la défense de la ville, puis établit un conseil d'État destiné à prendre les mesures qui se révéleront nécessaires (10 avril 1576).

Après la signature du traité de Beaulieu, prévoyant la création d'une chambre tri-partie, Henri III décide d'envoyer en Guyenne le marquis de Villars pour veiller à l'application de son édit (29 mai).

- II. Le Parlement et la crise financière, janvier-août 1576. Tous les pays de la généralité de Guyenne étant occupés par les ennemis du Roi, la recette générale est vide. Le Parlement impose les habitants ou autorise les jurats des villes à s'aider des deniers qui sont levés par les receveurs du roi; Henri III s'y oppose (édit du mois d'août 1576), mais le Parlement n'obéit pas.
- III. Le roi de Navarre en Guyenne, juin-décembre 1576. Le Parlement refuse d'enregistrer l'édit de création de quatre conseillers de crue, accordé à titre de présent à la sœur du roi de Navarre. Henri de Navarre se fixe à Agen (13 août). Le premier président Benoist de Lagebaston, qui était demeuré absent pendant plusieurs mois, soupconné par ses ennemis de favoriser le parti protestant, rentre à Bordeaux le 30 août. Henri de Navarre et le prince de Condé cherchent à pénétrer dans la ville, mais le Parlement les en tient éloignés (8 octobre). Les protestants reprennent les armes, tandis que les catholiques cherchent une revanche au traité de Beaulieu. C'est Joseph d'Eymar et François de La Rivière qui représentent la Guyenne aux États généraux de Blois. Le marquis de Villars, arrivé à Bordeaux depuis le 15 novembre, s'efforce de ramener le calme. Henri de Navarre se plaint que les clauses du traité de paix ne sont pas respectées (24 novembre), et les huguenots s'emparent de plusieurs villes et châteaux (28 décembre).

CHAPITRE II

PREMIÈRES ATTEINTES PORTÉES PAR HENRI III À LA TOUTE PUISSANCE DU PARLEMENT (1577-1579)

I. Le roi de Navarre cherche à s'emparer de Bordeaux, janvier-juin 1577. — Le Parlement permet aux habitants de l'Entre-Deux-Mers de s'armer. Les réformés s'emparent de La Réole. Bordeaux, bien que non assiégé, n'a jamais couru de si grands dangers; tous les habitants sont appelés à la défense de la ville (9 janvier). Le Parlement rend le roi de Navarre responsable du désordre, multiplie les levées d'hommes, coupe l'arrivée des vivres et des munitions dans les villes et dans les châteaux occupés par les réformés, fait désarmer les bateaux (6 février - 30 mars). Henri III remercie la cour d'avoir mis « bon ordre » à la conservation de la ville en son obéissance, avec le concours de l'amiral de Villars (18 avril). Le Parlement resserre la défense de la ville. Le jeune seigneur de Lansac est nommé vice-amiral pour surveiller les côtes de Guyenne.

- II. L'élection du nouveau maire, juillet-août 1577. Henri III exige que soit élu un gentilhomme du pays qui soit de robe-courte : l'élection du maréchal de Biron marque pour le roi un succès de son autorité.
- III. Nouvelle tentative du roi de Navarre sur Bordeaux, août-septembre 1577. La ville est fermée aux étrangers. Tous ceux qui ont pris les armes contre le roi de France depuis le dernier édit de pacification sont faits prisonniers (arrêt du 16 août). Divers messages ayant confirmé la nouvelle d'une entreprise sur Bordeaux, la panique s'empare des habitants (19 août): douze cents catholiques se dressent en armes contre soixante hommes levés par le président Joseph d'Eymar. Mais l'avocat général Dusault contient le mouvement et évite la guerre civile.
- IV. Le maréchal de Biron nommé gouverneur de Guyenne, septembredécembre 1577. — La paix est signée à Bergerac, le 17 septembre; Henri III donne plein pouvoir en Guyenne au maréchal de Biron. La cour enregistre l'édit de paix, mais maintient Bordeaux en état de siège. Henri III rappelle alors l'amiral de Villars à Paris et exige que le sénéchal de Merville prenne le commandement de Bordeaux.
- V. Le Parlement et les finances, 1577. Le Parlement modifie en faveur du clergé de Guyenne la bulle de Grégoire XIII sur l'aliénation des biens du clergé et refuse de l'enregistrer (10 août-16 octobre).

Le Parlement, de son plein gré, continue à imposer les habitants.

Henri de Navarre ayant ordonné que tous les deniers de la recette générale établie à Bordeaux soient portés à Agen (12 janvier), le Parlement s'y oppose (délibération du 23 janvier), et il interdit au roi de Navarre d'établir des péages sur les rivières (10 mai).

- VI. Rôle réglementaire du Parlement et enregistrement des édits du roi, 1577. Divers arrêts règlent le prix de vente de la viande et du pain, et le fonctionnement intérieur du Parlement. La cour accepte de publier l'édit de création de la traite domaniale, mais refuse d'enregistrer l'édit du roi relatif aux hôteliers, taverniers, cabaretiers (mars 1577).
- VII. Établissement à Agen de la chambre tri-partie, janvier-août 1578. Le conseiller de Lange et l'avocat-général Dusault sont reçus par le roi, le 29 janvier, à Ollainville; Henri III demande au Parlement de Bordeaux de ne plus s'occuper des affaires d'État. Il nomme le seigneur de Sansac lieutenant-général en Guyenne. Une chambre tri-partie est établie à Agen, mais le Parlement exige que le roi de Navarre remette cette ville en l'obéissance du roi et refuse d'enre-

gistrer le règlement établi par Henri III déterminant les compétences de cette chambre.

- VIII. Catherine de Médicis en Guyenne, septembre-décembre 1578. Catherine de Médicis et la reine de Navarre font leur entrée dans Bordeaux, le 21 septembre; le lendemain, le seigneur de Lansac fait connaître au Parlement les volontés de la reine-mère. Le 29 septembre, elle reçoit les conseillers du Parlement et leur adresse une sévère remontrance. Tandis que les catholiques reprennent La Réole (20 novembre), Catherine de Médicis s'efforce de conclure un accord avec le roi de Navarre. Le Parlement assure Henri III de sa fidélité, mais refuse d'enregistrer l'édit de création de quatre conseillers de crue (13 octobre). De nouvelles menaces se précisent sur Bordeaux avant Noël.
- IX. Le Parlement et les finances. Son rôle réglementaire en 1578. Malgré les remontrances du roi, le Parlement emploie divers expédients pour obtenir les sommes nécessaires au payement des hommes de guerre. La cour enregistre les lettres-patentes d'Henri III relatives au payement des décimes.

Plusieurs arrêts règlent le prix des étoffes et des chaussures, le prix de certains objets de consommation, le prix du pain, le libre commerce sur la Dordogne, l'impression des œuvres d'Ausone.

- X. Le Parlement et la chambre d'Agen. L'enregistrement des édits du roi, janvier-mai 1579. Henri III attribue le jugement de deux protestants responsables des troubles de Condom (septembre 1578) aux conseillers de la chambre d'Agen et interdit au Parlement de Bordeaux de connaître de ce procès, mais la Cour ne se plie pas à la volonté royale. Malgré les lettres de jussion du roi, plusieurs fois réitérées, le Parlement refuse d'enregistrer les édits de création de deux huissiers des finances et de clercs des greffes en titre d'office.
- XI. Le maréchal de Biron revient à Bordeaux, mai-décembre 1579. Un accord secret, passé entre Catherine de Médicis et le roi de Navarre, soustrait au Parlement le jugement des responsables des émeutes de Langon. Henri III prie le maréchal de Biron de rester encore quelque temps à Bordeaux et de surveiller les élections de la jurade. L'hostilité du roi de Navarre et du maréchal de Biron nuit à l'exécution de l'édit de pacification; les protestants ne respectent pas les clauses du traité de Nérac.

CHAPITRE III

le parlement sous le gouvernement du maréchal de biron (janvier 1580-octobre 1581)

I. La reprise des hostilités en Guyenne et la paix de Fleix, 1580. — Le Parlement prévient Catherine de Médicis des infractions commises à l'égard de l'édit de paix. Le maréchal de Biron demande le respect des privilèges des jurats et la liberté de leurs élections. La guerre reprend : les huguenots s'emparent de Cahors (26 mai). Le Parlement enjoint aux habitants de Bordeaux de se tenir prêts, en armes; il assure la défense de Libourne et de Blaye. Le maréchal de Biron entre en campagne (juin 1580). Le Parlement condamne pour crime de lèse-majesté tous ceux qui se révoltent contre l'autorité du roi. Pour subvenir

aux frais de la guerre, il taxe la vente du pastel dans le port de Bordeaux. Le maréchal de Biron reprend vingt-sept villes. L'article 11 du traité de Fleix (26 novembre) prévoit la création en Guyenne d'une chambre de justice exceptionnelle composée de deux présidents et de quatorze conseillers du Parlement de Paris.

- II. Le duc d'Anjou à Bordeaux, janvier-avril 1581. Le Parlement enregistre les articles du traité de Fleix (9 janvier). La cour publie solennellement, en présence du duc d'Anjou, frère d'Henri III, l'édit de création d'une chambre des requêtes (19 janvier). Le duc d'Anjou rencontre le roi de Navarre à Cadillac, tandis que la cour enregistre les lettres-patentes d'Henri III établissant une chambre tri-partie provisoire à Bordeaux (première séance le 8 mars).
- III. Le Parlement et l'enregistrement des édits du roi, avril-octobre 1581.

 Le maréchal de Biron se retire dans ses terres de Saintonge. Le Parlement continue à rendre les arrêts nécessaires au maintien du bon ordre, mais refuse d'enregistrer l'édit de création de douze conseillers de crue. Il accepte de publier l'édit de création d'un sixième trésorier et d'un président au bureau des finances, à condition de se réserver la juridiction contentieuse des aides. Henri III donne plein pouvoir en Guyenne au maréchal de Matignon (28 août 1581).

CHAPITRE IV

L'ABAISSEMENT DU PARLEMENT (OCTOBRE 1581-1582)

Le maréchal de Matignon et le surintendant des finances, Pomponne de Bellièvre, arrivent à Bordeaux, le 15 octobre 1581. Trois jours après la rentrée du Parlement, le procureur général, Jacques Desaigues, présente à la cour une série de lettres-closes du roi, lui demandant l'enregistrement pur et simple de tous les édits qu'elle a refusés jusqu'alors. Michel de Montaigne est élu maire de Bordeaux. La cour enregistre les lettres-patentes du roi donnant pouvoir en Guyenne au maréchal de Matignon (5 décembre). La chambre de justice, composée de membres du Parlement de Paris, tient sa première séance à Bordeaux, le 26 janvier; le roi lui attribue la connaissance et juridiction souveraine de toutes les matières civiles et criminelles, tant entre sujets protestants que catholiques. Le maréchal de Matignon requiert l'enregistrement des édits du roi, mais il faudra attendre deux ans encore pour que le Parlement se soumette à la volonté royale.

APPENDICE

Liste des membres du Parlement de Bordeaux de 1574 à 1582. — Essai de notices biographiques.

